

# ▶ communiqué de presse

19.01.2011

Nouvelle tâche pour la Protection civile: Signalisation de sécurité lors d'incidents sur l'autoroute	
Correspondant: Els Cleemput	<b>T</b> : 0475 29 28 77
E-mail: Els.Cleemput@ibz.fgov.be	<b>F</b> : 02 500 21 12

# Nouvelle tâche pour la Protection civile: signalisation de sécurité lors d'incidents sur l'autoroute

BRUXELLES, 19/01/2011- La Protection civile aura bientôt une nouvelle mission de soutien : la sécurisation du lieu d'un accident sur l'autoroute. Lorsque le service d'incendie et la police sont confrontés à une intervention grave de longue durée, la Protection civile placera une signalisation supplémentaire à côté de la signalisation de sécurité du service d'incendie et de la police.

Grâce à cette nouvelle mission de soutien, la Protection civile assure une plus grande sécurité du lieu d'un incident pour les agents des services de secours et pour les usagers de la route. Le projet pilote avec l'unité opérationnelle de la Protection civile de Liedekerke, le service d'incendie et la Police de la route de Flandre orientale commencera début 2011.

## Intervention efficace

Le projet se déroule en collaboration avec le service d'incendie et la Police de la route de la Police fédérale. Le Lieutenant Elmar De Geyter du service d'incendie de Halle : "Lors d'un accident grave, les corps d'incendie devaient jusqu'à maintenant parfois appeler un deuxième véhicule de signalisation d'un corps voisin pour sécuriser le lieu de l'incident. Le fait que nous puissions maintenant faire appel à la Protection civile dans ce cas de figure augmente la disponibilité de services d'incendie."

Le projet pilote commencera début 2011 et sera assez vite étendu à la Wallonie où l'unité opérationnelle de Crisnée et la Police de la route de Liège collaboreront en ce qui concerne la signalisation. En mai, le projet sera évalué une première fois et il sera alors décidé de l'éventuelle introduction dans les unités de la protection civile de l'ensemble du territoire belge.

#### Mission de soutien

L'une des tâches de la Protection civile est le soutien, avec du matériel spécialisé, aux services d'incendie, à la police et à la justice en cas de graves incidents ou opérations de recherche de longue durée. Marc Looze, directeur opérationnel de la Protection civile : "Les unités opérationnelles de la Protection civile placent actuellement toute la signalisation nécessaire à leurs propres interventions sur la voie publique."



Rue de Louvain 1 1000 Bruxelles T 02 500 21 11 F 02 500 23 65



La signalisation de sécurité comprend le placement d'un véhicule de signalisation avec flèche lumineuse et la délimitation du lieu d'intervention au moyen de cônes routiers et de clignotants jaunes.

En outre, les agents sont obligés de porter, été comme hiver, une parka orange fluo avec bandes réfléchissantes afin d'être bien visibles pour les conducteurs qui s'approchent.

Marc Looze : "L'expérience dans le domaine de la signalisation et le matériel disponible tombe à point pour la nouvelle mission de la protection civile : placer une signalisation de sécurité lors d'incidents sur les autoroutes, les ponts, les parkings ainsi qu'aux entrées et sorties de ces autoroutes."

#### **Formation**

Fin 2010, les agents de l'unité opérationnelle de la Protection civile de Liedekerke ont reçu une formation sur "La sécurisation des interventions sur la voie publique".

Ce cours, qui est également dispensé aux services d'incendie, a été élaboré par le Lieutenant Elmar De Geyter en collaboration avec le Centre fédéral de Connaissances pour la Sécurité civile (KCCE).

Le Lieutenant De Geyter : "L'essentiel est de sensibiliser notre personnel au risque qu'ils courent lors d'une intervention sur la voie publique. Leur propre sécurité, mais également la sécurité des secouristes, des policiers et des autres usagers de la route sur le lieu d'un accident dépendent d'une bonne signalisation. Le cours comporte donc notamment les volets suivants : l'importance de la sécurisation, la délimitation, la réglementation de la circulation et la disposition des véhicules."

## Six unités opérationnelles

La Protection Civile compte actuellement presque 900 membres dont 616 agents professionnels et quelque 260 volontaires de noyau. Ils travaillent en six unités opérationnelles réparties sur l'ensemble du territoire belge.

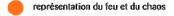
La protection civile offre son aide à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours et de police avec des moyens lourds et spécialisés.

Cette organisation est un service de secours de deuxième ligne qui fait partie du Service Public Fédéral de l'Intérieur. Elle intervient à la demande du Ministre de l'Intérieur, de la police, d'un service incendie, d'un bourgmestre, d'un gouverneur ou d'une autre autorité.

Pour plus d'informations : www.securitecivile.be



symbole de l'équilibre, couleur de la sécurité et de la protection





Rue de Louvain 1 1000 Bruxelles T 02 500 21 11 F 02 500 23 65

.be